



UTILISATION D'UN DEFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE EXTERNE (D.A.E.)

⇒ OBJECTIF :

- Savoir reconnaître une victime en arrêt cardio-respiratoire, pratiquer une réanimation cardio-pulmonaire et mettre en place un Défibrillateur Automatisé Externe (D.A.E) dans des conditions de sécurité optimales.

⇒ PUBLIC :

- Tout le personnel.

⇒ ORGANISATION DE LA FORMATION :

Pré-requis : Aucun.

Durée : 2 heures

Nota : bien que l'arrêté du 16 juillet 2010 précise une durée d'une heure, notre programme de formation a été conçu pour optimiser et approfondir les connaissances des candidats en permettant à chacun d'intervenir sur **l'alerte, le massage cardiaque et la pose de l'appareil.**

Effectif maximum : 10 à 12 personnes par formateur.

Effectif minimum : 4 personnes.

Maintien des connaissances :

- 2 heures recommandées tous les ans

Lieu : Dans vos locaux ou en inter-entreprises.

Intervenant(s) : Formateurs en premiers secours SECURIPREV.

Méthode pédagogique : Exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, exercices pratiques).

Attribution finale : Attestation individuelle de suivi (l'article 5 de l'arrêté ne permet pas la délivrance d'attestation de compétence).

Organisme de délivrance : SECURIPREV.

⇒ **PROGRAMME DE FORMATION :**

○ **Partie théorique**

- La chaîne de survie, la prise en charge de l'arrêt cardiaque.
- Les éléments d'un message d'alerte efficace
- L'arrêt cardio-respiratoire
 - Reconnaître l'absence des signes de circulation, les causes éventuelles, la conduite à tenir.
 - Mettre en place une réanimation cardio-pulmonaire.
 - Apprécier les signes de reprise de circulation.
- Le défibrillateur automatisé externe et le semi-automatique.

○ **Partie pratique**

- Alerter
- Exercices sur matériel pédagogique (mannequins adultes, enfants et nourrissons).

⇒ **TEXTES REGLEMENTAIRES ET LEGISLATIFS :**

Décret n°2007-705 du 04 mai 2007 :

« Utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non médecins »

Arrêté du 16 juillet 2010 :

Relatif à l'initiation du grand public à la prise en charge de l'arrêt cardiaque et à l'utilisation de défibrillateurs automatisés externes

Référentiel Technique ED7000 de l'INRS

Arrêté du 16 novembre 2011 :

Fixant le référentiel National de Compétences de sécurité civile